[Texte]

will be phased out for some periodicals and publications over a period of years. Of course, it would mean gradually phased in increased costs. That is the area which is going to be looked at and studied by another parliamentary committee.

The question that I cannot answer is how that \$55 million got to be in the Department of Communications in the first place. So perhaps I would ask the deputy minister to answer that.

Mr. Alain Gourd (Deputy Minister, Department of Communications): It was a decision that was not really based on existing data at the time but on possible future needs. So the total postal subsidy was divided between an infrastructural component—let us say \$170 million—and that is going directly to Canada Post. The rest, \$55 million, was deemed to be for operations for subsidizing the circulation of periodicals and magazines. The idea at the time was to have that component in order to refocus it, and if needed, increase it to support the circulation of these periodicals, magazines, which needed support for regional distribution reasons or for cultural reasons.

Mr. Pennock: I would like to go on another round. Maybe I can just pose this question and follow through with it on my second round.

The Nielsen task force, in commenting on the arm's-length principle, was at odds with the views of the cultural community in Canada when they proposed the more determined assignment with responsibilities to the government for the guidance of arm's-length boards, through a more rigorous planning and monitoring system than currently exists.

The report went on to comment that previous Ministers have been frustrated because they feel they cannot direct agencies towards implementing government objectives. I would like to know the Minister's feelings and general comments on the task force's comments, and, specifically, the idea of implementing corporate strategies as a means by which the effectiveness of an agency can be measured.

Miss MacDonald: I am not sure I understood the latter part of that question.

With regard to the arm's-length relationships, I strongly believe in that principle. There are two things which are very necessary for the agencies to understand. One is that they have the responsibility to make decisions of individual grants and subsidies. In the field they do a peer review; they are able to judge very carefully and on a consistent basis where the greatest need is. I respect their right and their ability to do that.

They also must recognize the degree of accountability that we all must have for expenditure of the taxpayer's dollar. That is the concern which has to dictate their operations as well as those of government departments.

[Traduction]

graduellement dans le cas de certaines publications, sur un certain nombre d'années. Par conséquent, cela signifiera une augmentation graduelle des coûts. C'est donc une situation qui devra être analysée par un autre comité parlementaire.

Je ne saurais vous dire cependant comment il se fait que le ministère des Communications soit celui qui offre cette subvention de 55 millions de dollars. Peut-être que le sous-ministre pourra vous éclairer.

M. Alain Gourd (sous-ministre, ministère des Communications): C'est une décision qui n'a pas été fondée réellement sur des données fermes mais plutôt sur la perception de besoins futurs. C'est ainsi que le total de la subvention postale a été réparti entre une composante infrastructurelle qui représente 170 millions de dollars, et que l'on verse directement à la Société canadienne des Postes, et une autre composante, 55 millions de dollars, que l'on verse à un poste d'exploitation, subventionnant ainsi la diffusion de revues et de magazines. À l'époque, on a cru cette composante nécessaire pour isoler l'activité, et au besoin, en augmenter le budget afin de promouvoir la diffusion de ces revues et magazines qu'il fallait aider pour des raisons de différences régionales ou des raisons culturelles.

M. Pennock: Je voudrais qu'on m'inscrive au tour suivant. Peut-être puis-je poser une dernière question et je terminerai tout à l'heure.

Le groupe de travail Nielsen, parlant du principe d'absence de lien de dépendance, n'était pas tout à fait d'accord avec la collectivité culturelle canadienne, en proposant un resserrement des responsabilités gouvernementales dans la direction des établissements publics, car il préconisait une planification et une surveillance plus rigoureuses que celles qui existent actuellement.

Le rapport du groupe de travail ajoute que les ministres précédents ont été frustrés dans leurs efforts car ils se voyaient dans l'impossibilité de donner aux organismes des directives permettant la mise en oeuvre des objectifs gouvernementaux. Je voudrais savoir ce que la ministre pense des affirmations du groupe de travail et plus particulièrement, de la notion de mise en oeuvre de stratégies ministérielles comme mesures d'efficacité d'un organisme.

Mme MacDonald: Je ne suis pas sûre d'avoir bien compris la dernière partie de votre question.

Pour ce qui est de l'absence de lien de dépendance, c'est un principe que j'embrasse totalement. Il y a deux éléments que les établissements publics doivent comprendre absolument. D'une part, ils ont la responsabilité de prendre des décisions concernant les subventions. Dans ce domaine, il y a contrôle par les pairs et ce sont les organismes qui peuvent juger très prudemment et avec beaucoup de cohérence, de l'ordre de priorité des besoins. Je respecte donc ce droit le plus strict et leur compétence en la matière.

Il faut aussi que les établissements publics reconnaissent qu'ils doivent rendre des comptes étant donné qu'ils dépensent des deniers publics. C'est donc une responsabilité qui doit être présente dans toutes leurs opérations comme s'ils étaient un ministère quelconque.